



TRÈS HAUT DÉBIT EN LOIR-ET-CHER : LE DÉPARTEMENT TIENT SES ENGAGEMENTS ET ACCOMPAGNE LES INTERCOMMUNALITÉS

Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental, et Bernard Pillefer, Président du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Val de Loire Numérique et Vice-président du Conseil départemental chargé du Très Haut Débit, ont annoncé officiellement que tous les foyers et entreprises de Loir-et-Cher auront accès au Très Haut Débit via la fibre optique, d'ici 2022.

Pour assurer ce déploiement, Nicolas Perruchot a également annoncé que le Département prendrait en charge 80% de la part d'investissement des EPCI.

Le Département tient ses engagements

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a fait de l'aménagement numérique une priorité. En effet, le Très Haut Débit est indispensable au bon développement du territoire, notamment des zones rurales. C'est pourquoi, **dès 2014, le Département a eu l'initiative de créer le SMO Loir-et-Cher Numérique.**

Pour renforcer son action, le Département de Loir-et-Cher s'est associé avec l'Indre-et-Loire. En 2017, le SMO a donc évolué pour devenir *Val de Loire Numérique*, avec pour ambition **le déploiement de la fibre pour tous les foyers et entreprises d'ici 2022, y compris pour l'habitat isolé** avec des conditions financières identiques pour l'ensemble des usagers.

« Le déploiement de la fibre est structurant pour nos territoires. Nous avons agi pour ne pas créer de fracture numérique, ne pas oublier les territoires ruraux, trop souvent laissés au second plan des investissements numériques. Ils bénéficieront, eux-aussi, du Très Haut Débit. D'ici 2022, 100 % du territoire sera couvert !

Je suis très fier de voir ce chantier historique commencer. Cela prouve que nous tenons les engagements pris auprès des Loir-et-Chériens. Je souhaite pleine réussite au SMO et à son délégataire TDF pour la mise en place de ce dispositif. » déclare Nicolas Perruchot, Président du Conseil départemental de Loir-et-Cher.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil départemental aux côtés des intercommunalités

Grâce aux négociations menées, la part de financements publics a été largement optimisée, permettant au Département de Loir-et-Cher d'accompagner les EPCI dans leurs investissements pour le déploiement de la fibre.

« J'ai pris la décision que le Conseil départemental de Loir-et-Cher prendra en charge 80% de la part d'investissement initialement dévolue aux intercommunalités. En conséquence, seul 20% du montant restera à leur charge. Ce chantier majeur étant d'envergure départementale, nous avons souhaité faire profiter les intercommunalités des économies faites par rapport au plan de financement initial, notamment grâce à la participation du concessionnaire. » indique Nicolas Perruchot.

Le déploiement de la fibre sera non seulement bénéfique pour le territoire à terme mais il profitera à l'économie locale dès son lancement. La majeure partie de la construction du réseau sera réalisé par des entreprises locales.

CONTACT PRESSE

Amélie Lataste : 06 88 04 42 52 – 02 54 58 54 60 - amelie.lataste@cg41.fr

Direction de la Communication – Conseil départemental de Loir-et-Cher : 02 54 58 41 12